



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N°

2026.19

ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ POUR LE REGLEMENT D'UN SINISTRE AUTOMOBILE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2026.01.06 en date du 21 mars 2026, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Vu le contrat d'assurance « Automobile » souscrit par la commune,

Considérant que le 15 avril 2025, un véhicule communal a été endommagé à l'arrière et à l'avant lors d'un accident de la circulation, alors qu'il était arrêté à un feu rouge,

Considérant la facture en réparation des dommages, qui a été acquittée par la commune, ainsi que le chiffrage de l'expert,

Considérant la réception du chèque n° 00873, d'un montant de 8 446,12 euros (huit mille quatre cent quarante-six euros et douze centimes), reçu d'AXA, assureur automobile de la commune, au titre du règlement de l'indemnité du sinistre survenu le 15 avril 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

D'accepter l'encaissement du chèque n° 00873, d'un montant de 8 446,12 euros (huit mille quatre cent quarante-six euros et douze centimes), versé par AXA, représentant le règlement du dommage dû au titre du sinistre survenu le 15 avril 2026.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Madame la Trésorière principale de La Celle-Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 09 juin 2026.



Le Maire

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260609-2026-19-AR
Date de réception préfecture : 11/06/2026